



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

Thierrens, le 28 mai 2024

Convocation à la séance du Conseil communal

MARDI 18 JUIN 2024 A 19H00

Au battoir de Chapelle-sur-Moudon

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 25.03.2024 à Thierrens
3. Communications du Bureau
4. Préavis N° 03/2024 – Comptes 2023 & rapport de gestion 2023
5. Préavis N° 04/2024 – Règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires
6. Postulat M. Vincent Pasquier « Pour des logements protégés sur la commune de Montanaire » – Rapport de la Municipalité
7. Rapports des délégués aux diverses Associations
8. Communications de la Municipalité
9. Assermentation d'un membre de la Municipalité
10. Nomination du bureau et de la commission de gestion & des finances
11. Divers

Les membres du Conseil ne pouvant être présents à la séance sont tenus de s'excuser dans les meilleurs délais (24h à l'avance) auprès de :

Présidente 079 221 25 57 - conseil@montanaire.ch

Secrétaire 079 768 89 08 - secretaireconseil@montanaire.ch

Nous attirons votre attention sur le fait que la séance sera suivie d'un repas, merci de nous informer si vous ne souhaitez pas y participer.

Nous vous rappelons que selon le Règlement du Conseil communal de Montanaire, chaque membre du Conseil est tenu de se rendre à l'assemblée, lorsqu'il est régulièrement convoqué.

Les préavis municipaux, les rapports ainsi que le procès-verbal de la séance précédente sont téléchargeables sur le site sécurisé de Montanaire. Le nouveau mot de passe confidentiel pour y accéder est :

ConseilMontanaire1249

Pour le Conseil communal

La Présidente

Chloé Crisinel Bettex



La Secrétaire

Marjorie Franzini

Les séances du Conseil communal sont ouvertes au public.